

Moyens rentrée 2025, rencontre de l'intersyndicale avec le cabinet

Moyens rentrée 2025, l'intersyndicale pose ses exigences auprès du cabinet. Sans annonce et sans réponse à ce stade.....Dans l'attente d'une rencontre avec le ministre.



Un contexte de préparation de la rentrée 2025 particulièrement inquiétant

Le 7 janvier, la DGER à l'issue du GT CSA EA, document à l'appui, confirmait auprès des OS par région les DGH notifiées fin novembre aux DRAAF-SRFD actant une baisse de près de 30 000 heures de DGH... donc à hauteur de **45 ETP retirés à date aux lycées agricoles publics**.

Le 9 janvier, l'Intersyndicale décidait de déposer un préavis de grève à compter du 15 janvier et jusqu'au 31 mars :

- sur la base de cette officialisation de l'anticipation sur de décisions budgétaires pourtant caduques (le PLF 2025 du gouvernement précédent ayant été démocratiquement censuré) ;
- aux vus des premiers effets de dégradations annoncées depuis décembre et/ou depuis la reprise du 6 janvier remettant en cause un certain nombre de formations fermées, gelées, regroupées) et venant impacter de fait nos capacités de recrutement, comme la qualité de nos enseignements en pleine période de salon de l'orientation, de JPO et à la veille de l'ouverture à l'inscription de nos futures étudiant·es sur Parcoursup !

Une intersyndicale en attente d'actes posés en regard des

paroles prononcées

Ce 15 janvier, durant ces 1h30 d'échanges, force a été de constater que la Conseillère à l'EA n'était en rien mandatée pour apporter de vraies réponses aux problèmes posés. On retiendra trois messages qu'elle a essayé de marteler... mais qui se sont retrouvés à front totalement renversé avec les mauvais coups en train d'être portés à l'offre de formation de nos établissements.

- Quand Madame la Conseillère nous assure avec force conviction de l'attachement indéfectible de Madame la Ministre A.Genevard à l'enseignement agricole, « école de la réussite »... cet attachement ne se traduit aucunement dans les actes de gestion de l'administration dont elle a pourtant accepté la charge, c'est même tout le contraire...
- Quand Madame la Conseillère nous assure qu'elle combat pour une reprise prioritaire de la Loi d'Avenir Agricole avec l'objectif des + 30 % de jeunes formés à l'agriculture dans nos établissements d'ici 2030 ou encore les contrats territoriaux pour relancer nos classes à faibles effectifs... et bien les décisions imposées actuellement conduisent à réduire de fait les capacités à former davantage d'élèves et d'étudiant.es, donc à rejeter une partie de celles et ceux susceptibles de faire le choix de nos lycées publics, et cela précisément en fermant, gelant ou regroupant lesdites classes pouvant bénéficier de cet outil de relance à 3 ans desdits groupes !
- Quand Madame la Conseillère nous assure que la Ministre a subi les suppressions d'emplois au titre de l'effort s'imposant à tous les ministères durant la période de feu le gouvernement Barnier est une chose, mais qu'elle ne puisse se référer à aucune déclaration publique de cette même ministre, reconduite à son poste dans le gouvernement Bayrou, où celle-ci exprimerait sa volonté de ne pas voir l'enseignement agricole fragilisé par des suppressions d'emplois, comme son homologue à l'Éducation Nationale a su le faire en refusant la suppression de 4000 postes , suivi depuis par le Premier Ministre...

Moyens rentrée 2025, l'intersyndicale pose ses exigences auprès du cabinet. Sans annonce et sans réponse à ce stade.....Dans l'attente d'une rencontre avec la ministre.

Des revendications réaffirmées et un engagement à ce que des suites soient données.

L'Intersyndicale a conclu ces 1h30 d'audience sur 4 revendications qui relèvent de l'urgence :

1. rétablir sur Parcoursup l'ensemble des BTSA annoncés comme fermés ou gelés et se laisser capacité à augmenter le nombre de places à l'inscription pour ceux annoncés comme regroupés, afin de ne pas présumer d'arbitrages budgétaires qui ne sont pas intervenus, du PLF 2025 qui sera finalement adopté, et ainsi de laisser toute capacité aux établissements de conduire pleinement leur campagne de recrutement ;
2. réattribuer sans délai en équivalent DGH les 20 ETP mis de façon hautement préjudiciable en réserve, afin de permettre le maintien des capacités d'accueil de nos lycées publics et de déplafonner nos classes entrantes ;
3. obtenir que notre ministre fasse savoir publiquement qu'elle plaide le maintien des 45 emplois

toujours menacés de suppression dans l'enseignement

agricole, afin d'éviter de porter un coup d'arrêt à son attractivité retrouvée, de surcroît au moment où plus de 50 % des actifs agricoles partent en retraite sous 5 à 8 ans, donc en garantissant plus que jamais l'intégrité de son maillage territorial ;

4. permettre que la communauté éducative de l'EPL de Velet puisse à nouveau se projeter en entérinant le choix du scénario du maintien de l'établissement

sur son site d'Etang-sur-Aroux, une décision ministérielle assumée étant nécessaire ;

5. assurer une complète transparence sur les cartes des formations à date, dans le Public comme dans le Privé et cela dans l'ensemble des régions, établissement par établissement.

La Conseillère du Ministre s'est de son côté engagée d'une part à rendre compte et à transmettre sans délai l'ensemble de ces revendications et d'autre part à confirmer une date rapprochée de rencontre avec la Ministre.

Paris, le 17 janvier 2025